



Lycée de la Mer Paul Bousquet

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2020

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

<u>Votre entreprise :</u> Votre numéro SIRET : _____	<u>Etablissement bénéficiaire :</u> LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME PAUL BOUSQUET RUE DES CORMORANS – BP 476 34207 SETE CEDEX Contact : Pascale Leques, secrétaire comptable Mail : pascale.leques@developpement-durable.gouv.fr Tel : 04.67.51.63.67
--	--

Contact de l'entreprise :

NOM : _____ Prénom : _____

Tel : _____ Mail : _____@_____

Votre masse salariale 2019 : €

X 0,68% = €

Solde Ecole de 13% TA 2020 : €

Montant de votre versement : €	Code UAI du lycée : 0341699 M
Date limite de versement : le 31 mai 2020	
Au profit du LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME PAUL BOUSQUET	
Mode de règlement :	
<input type="checkbox"/> VIREMENT : AGENCE COMPTABLE DU LYCEE PAUL BOUSQUET	
IBAN FR76 1007 1340 0000 0010 0314 186	
BIC TRPUFRP1	
* Mentionner : TA 2020 + NOM DE L'ENTREPRISE en libellé de virement	
<input type="checkbox"/> CHEQUE :	
Nom de la banque : _____ Domiciliation : _____	
N° du chèque : _____ Date : _____	

<u>Cadre réservé à l'administration</u>	REÇU LIBERATOIRE
Je soussigné, l'Agent comptable du lycée Professionnel Maritime Paul Bousquet, certifie avoir reçu de le versement de la somme de € au titre de la taxe d'apprentissage.	
Par : <input type="checkbox"/> Virement bancaire le _____	Fait à Sète, le
<input type="checkbox"/> Chèque n° _____ encaissé le _____	

Le lycée de la Mer perpétue l'œuvre de formation des gens de mer entreprise par Paul Bousquet voilà plus de 160 ans. En nous affectant votre taxe d'apprentissage, vous participez à l'amélioration de la formation des gens de mer et donc à notre sécurité.

Nous vous remercions infiniment de votre soutien et bienvenue à bord !